



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 17-2022

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 17-2022 intitulés :
 - **Règlement numéro 17-2022 – Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 17 dans le but de modifier la manière d'établir la valeur des terrains devant être cédé dans le cadre d'une cession de terrain pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels afin que la valeur soit établie par un évaluateur agréé mandaté par la municipalité plutôt qu'en vertu du rôle d'évaluation municipale**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 21 novembre 2022
Adoption du projet de règlement	Le 21 novembre 2022
Avis public de consultation	Le 28 novembre 2022
Assemblée publique de consultation	Le 8 décembre 2022
Adoption du règlement	Le 19 décembre 2022
Certificat de conformité de la MRC	Le 16 janvier 2023
Avis public et entrée en vigueur	Le 17 janvier 2023
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 17^e jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière